



Chargement manuel de véhicules

Liste de contrôle

Dans votre entreprise, les véhicules sont-ils chargés et déchargés manuellement en toute sécurité?

Le chargement et le déchargement de véhicules entraînent souvent de graves accidents et atteintes à la santé.

La formation nécessaire et les équipements appropriés font fréquemment défaut.

Les principaux dangers sont:

- les glissades, les chutes de plain-pied et de hauteur et les faux pas
- l'écrasement et le coincement
- le surmenage des articulations, des muscles et de la colonne vertébrale

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

Aire de transbordement des marchandises

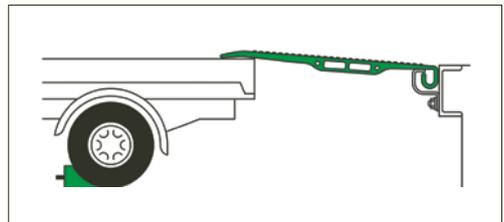
- 1** Les zones de chargement et de déchargement ainsi que leurs accès sont-ils exempts de risques de chutes ou de glissades?
Sol sans trous ou inégalités, pas de revêtement glissant ou de zones à risque de chute, etc.
- oui
 en partie
 non
- 2** Les zones de chargement et de déchargement sont-elles correctement dimensionnées et sans obstacles?
Pas de gêne due à du matériel entreposé (palettes, caisses), etc.
- oui
 en partie
 non
- 3** Les zones de chargement et de déchargement sont-elles suffisamment éclairées et protégées de l'humidité?
- oui
 en partie
 non
- 4** Si vous disposez de **quais de chargement**, sont-ils aménagés conformément aux règles de sécurité?
Voir «Quais de chargement», www.suva.ch/67065.f, et «Rampes ajustables et niches de chargement», www.suva.ch/67066.f
- oui
 en partie
 non

Équipements de transport et de protection individuelle

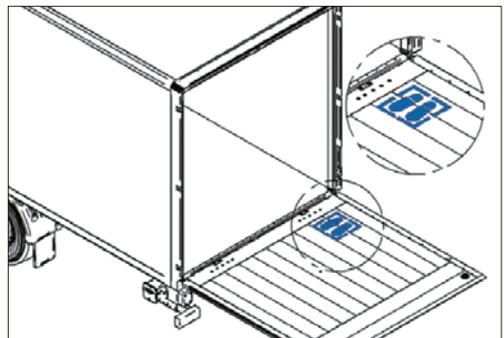
- 5** Les **équipements de transport appropriés** sont-ils disponibles en nombre suffisant? (Fig. 1)
Transpalettes, chariots élévateurs électriques à timon, diables, chariots, poignées, sangles de port, etc.
- oui
 en partie
 non
- 6** Le matériel nécessaire au calage et à l'assurage des charges est-il entreposé à proximité de l'aire de chargement?
Bois équarri, cales, sangles d'arrimage, tapis antidérapants, etc.
- oui
 en partie
 non
- 7** Utilise-t-on des **bavettes** et des **ponts de chargement adéquats**, assurés contre le glissement et suffisamment larges et résistants? (Fig. 2)
- oui
 en partie
 non
- 8** L'**inclinaison** n'excède-t-elle pas 5 % pour les véhicules mûs à la main?
Risque de renversement, contraintes physiques excessives, etc.
- oui
 en partie
 non
- 9** Les charges transportées au moyen d'un hayon élévateur sont-elles suffisamment sécurisées?
De sorte à ne pas devoir être tenues pendant le transport.
- oui
 en partie
 non
- 10** Les personnes présentes sur le hayon élévateur se tiennent-elles à un emplacement sûr? (Fig. 3)
- oui
 en partie
 non
- 11** Les charges sur roues sont-elles sécurisées au moyen d'un arrêtoir? (Fig. 4)
Les freins conçus par le fabricant uniquement pour arrêter le chariot sur une surface horizontale ne suffisent pas.
- oui
 en partie
 non



1 Utiliser des équipements appropriés



2 Bavette assurée contre le glissement



3 Emplacement des personnes sur le hayon: du côté du trottoir, pas devant la charge
Source: Trösch AG Fahrzeugbau, Dübendorf



4 Hayon élévateur équipé d'un arrêtoir

Méthode de travail et comportement

- 12** Avant de charger ou décharger des véhicules, ceux-ci sont-ils systématiquement munis d'une **cale**? (Fig. 5)
- Les roues des véhicules à quai (rampes de chargement, niveleurs de quai, hayons élévateurs) doivent toujours être immobilisées avec des cales.
- oui
 en partie
 non
-
- 13** Les **charges lourdes ou volumineuses** sont-elles transportées avec des équipements appropriés, voire par deux ou trois personnes?
- oui
 en partie
 non
-
- 14** Les personnes qui soulèvent ou posent des charges utilisent-elles la **bonne technique de levage** et ont-elles une **posture correcte**? (Fig. 6)
- oui
 en partie
 non
-
- 15** Lors du chargement ou du déchargement, les charges sont-elles tenues et assurées de telle sorte qu'un éventuel renversement ou glissement ne blesse personne?
- oui
 en partie
 non
-
- 16** Les charges sont-elles toutes empilées et entreposées de sorte à pouvoir être reprises sans danger?
- oui
 en partie
 non
-
- 17** Le personnel porte-t-il les **équipements de protection individuelle** nécessaires et des vêtements adaptés aux travaux prévus?
- Gants de protection, chaussures de sécurité, vestes de signalisation à haute visibilité, vêtements chauds, vêtements de rechange en cas de sudation importante
- oui
 en partie
 non



5 Véhicule immobilisé avec une cale



6 Méthode de levage: soulever la charge sans à-coup en gardant le dos droit

- 1 Tendre les bras
- 2 Fléchir les genoux
- 3 Relever la tête, regarder droit devant soi

Organisation, formation

- 18** Fait-on appel au **personnel adéquat** pour le chargement et le déchargement des véhicules?
- Tenir compte de la constitution individuelle, notamment pour les personnes plus âgées, les jeunes gens et les femmes enceintes.
- oui
 en partie
 non
-
- 19** Le **poids des charges** devant être manipulées à la main (soulever, porter, tirer, pousser) est-il inférieur aux valeurs indicatives ci-contre?
- oui
 en partie
 non
-
- 20** Le personnel a-t-il été suffisamment formé à l'utilisation des équipements, au levage et au transport des charges ainsi qu'aux techniques de chargement et de déchargement?
- Voir le feuillet «Soulever et porter correctement une charge», www.suva.ch/44018.f
- oui
 en partie
 non
-
- 21** Les supérieurs contrôlent-ils régulièrement les méthodes de travail des collaborateurs (questions 12 à 17)?
- oui
 en partie
 non
-
- 22** Consultez-vous le personnel lors de l'achat des équipements et de la planification des transports?
- oui
 en partie
 non
-
- 23** Une personne compétente vérifie-t-elle périodiquement le fonctionnement des équipements et autres installations?
- oui
 en partie
 non

Poids indicatifs

Le poids maximum des charges pouvant être transportées à la main est de 25 kg pour les hommes et de 15 kg pour les femmes. Une évaluation du risque doit être réalisée en cas d'activité régulière à partir d'un poids de 12 kg pour les hommes et de 7 kg pour les femmes.

Si la charge est trop lourde:

- utiliser des accessoires de transport
- porter la charge à deux ou trois
- réduire le volume de la charge (acheter p. ex. des récipients plus petits)
- évaluation des contraintes corporelles, outil: www.suva.ch/88190.f

Infos complémentaires

- Film «Portez-futé», www.suva.ch/portez-fute
- Brochure d'information «Manutention de charges», www.suva.ch/6245.f
- Liste de contrôle «Voies de circulation pour piétons», www.suva.ch/67001.f
- Liste de contrôle «Manutention de charges», www.suva.ch/67089.f

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Responsable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

Prochain contrôle le: _____

(recommandé: au moins 1 fois par an)

→ Renseignements: tél. 021 310 80 40, service.clientele@suva.ch
Téléchargement et commandes: www.suva.ch/67093.f